



BUDGET 2010

**PRÉSENTATION PAR
MONSIEUR MICHEL PARÉ, maire**

Séance du conseil municipal du 25 janvier 2010

1. L'obligation légale

La Loi sur les cités et villes à laquelle est assujettie la Ville de Beaupré prévoit que le conseil, durant la période du 15 novembre au 31 décembre, doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent.

Le fait que l'année 2009 fut marquée par la tenue d'une élection municipale, tout conseil possédait un délai additionnel d'un mois pour présenter et adopter le budget 2010. Nous avons donc utilisé le délai que nous accordait la Loi parce que nous voulions nous mettre au fait des activités de la ville et bien mesurer l'impact de l'entrée en vigueur d'un nouveau rôle d'évaluation sur le compte de taxe des contribuables. Le conseil municipal a décidé de présenter le budget ce lundi 25 janvier.

2. La préparation du budget

Pour la préparation du budget, nous avons dans un premier temps, visité tous les équipements de la ville et tous les projets immobiliers. Nous avons également rencontré tous les directeurs de la ville à deux reprises ; une première fois sur les besoins en immobilisation et une seconde sur les opérations courantes de leur secteur d'activités. Nous avons aussi rencontré différents intervenants pour connaître l'évolution de certains dossiers et leurs impacts sur le budget et sur le plan triennal d'immobilisation.

La réalisation du budget 2010 a été un exercice qui a demandé plusieurs réunions échelonnées sur quelques samedis, plusieurs soirées, plusieurs journées et qui totalise pour les élus municipaux plus de 200 heures de travail. Nous avons étudié les 29 pages du budget ligne par ligne et planifié certains investissements sur un horizon de 3 ans, ce que l'on appelle le plan triennal d'immobilisation.

J'aimerais remercier tous les membres du conseil municipal pour le temps qu'ils ont consacré à la tâche et tous les employés qui ont dû répondre aux nombreuses questions des élus, justifier leurs demandes et accepter les réponses négatives que nous leur avons données.

Je veux particulièrement remercier le conseiller responsable des Finances, administration et ressources humaines, M Jean-François Duclos, pour son précieux travail et souligner également le travail du directeur général de la ville M Roch Lemieux. Sa disponibilité et son dévouement ont été mis à dure épreuve. Aux nombreuses heures de travail des élus, il faut ajouter un nombre impressionnant d'heures de travail pour produire : tableaux, analyses, scénarios et documents. Monsieur Lemieux n'a pas compté ses heures et il a fait preuve d'un professionnalisme exemplaire et je l'en remercie très sincèrement.

3. L'annonce de la présentation du budget

Le 14 décembre, le conseil municipal a présenté une analyse de la situation financière de la ville lors d'une assemblée publique d'information devant plus d'une soixantaine de personnes. Les représentants du groupe Évimbec et Altus ont procédé à la présentation du nouveau rôle d'évaluation 2010, 2011 et 2012.

L'édition de décembre du journal municipal L'À Propos informait la population qu'une séance du conseil municipal pour la présentation du budget se tiendrait ce soir. Un avis public a aussi été publié dans le journal l'Autre Voix, édition du 16 décembre et notre bulletin Info Population de janvier a rappelé la date de la présentation du budget. Enfin, l'avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 18 janvier.

Tout a été fait pour que la population soit informée de la date de la présentation du budget.

4. Mise en contexte de la préparation du budget 2010

Pour établir le budget 2010, la Ville doit tenir compte de plusieurs facteurs qui échappent au contrôle direct du conseil municipal. Par exemple, l'augmentation de la contribution financière de la ville à différentes instances supra municipales ou équipements interrégionaux, un jugement de la cour dont l'effet est d'annuler la valeur foncière du barrage de la SEPAQ et la possible démolition de l'usine AbitibiBowater.

Le conseil doit aussi prendre en compte les engagements financiers à long terme contractés par la ville au fil des ans (règlements d'emprunts, les conventions collectives, les contrats de service (ex. contrat d'évaluation qui se termine en 2013, contrat de 5 ans de la collecte des ordures, etc.))

De plus, une ville doit répondre aux besoins de ses citoyens par l'amélioration de certains équipements ou services, l'entretien de ses infrastructures, le développement économique et communautaire, et biens d'autres dossiers.

À cela s'ajoute l'augmentation des coûts auxquels est confrontée toute ville : main-d'œuvre, fourniture de services, entretien des équipements, etc.

Enfin, le tout doit respecter la capacité de payer des contribuables et la capacité de la ville à livrer les projets sans accroître indûment le nombre d'employés municipaux et les équipements, tout en maintenant la qualité des services.

Par contre, certaines dépenses assumées par la ville en 2009 ne reviendront pas en 2010, comme les coûts reliés à l'élection municipale (20 553,78 \$) ou la préparation du rôle d'évaluation (86 650,00 \$)

5. Le nouveau rôle d'évaluation 2010-2011-2012

Dans sa philosophie d'assumer une gestion financière responsable et transparente le conseil municipal ne veut pas que l'entrée en vigueur du nouveau rôle d'évaluation devienne une source cachée d'augmentation des revenus de la ville.

L'objectif du conseil est que les revenus globaux de la ville en provenance des taxes foncières résidentielles de base demeurent au même niveau qu'en 2009. Cela exclut cependant le service de la dette dont le montant est fixé en fonction des charges à payer déterminées par le capital et les intérêts à payer sur les règlements d'emprunt.

Équilibrer un budget la première année de l'entrée en vigueur d'un nouveau rôle d'évaluation entraîne une variation inégale sur l'impact de la taxe foncière dans le compte de taxes des contribuables. Cet impact est dû à deux éléments sur lesquels le conseil municipal n'a aucun pouvoir : la loi et la vitalité du marché immobilier.

D'abord au niveau légal, la loi sur la fiscalité municipale impose un taux de taxation unique pour le secteur résidentiel et un second pour le secteur commercial. L'impact du nouveau rôle d'évaluation n'est pas uniforme pour toutes les propriétés de la municipalité. Il peut varier d'un immeuble à l'autre. Cette variation dépend de plusieurs facteurs économiques dont la valeur des transactions effectuées dans le voisinage. Même si un propriétaire n'a effectué aucune rénovation au cours des dernières années, si des propriétés ont été vendues dans son unité de voisinage, la valeur des propriétés non vendues peut connaître une augmentation de valeur due au marché immobilier. Pour fins de confection du rôle d'évaluation, la ville a été divisée en 58 unités de voisinage.

6. Les faits saillants du budget 2010.

- 1) Une gestion serrée des dépenses et investissements qui vise un équilibre entre le développement de la ville et la capacité de payer des contribuables ;
- 2) La tarification des services selon le coût budgétaire réel ;
- 3) La neutralité du nouveau rôle d'évaluation sur les revenus de la ville en provenance de la taxe foncière résidentielle de base excluant la partie de taxe foncière reliée au service de la dette ;
- 4) L'impact fiscal d'une possible démolition de l'usine d'AbitibiBowater ;
- 5) La création d'un fonds de développement économique ;
- 6) Le plan de revitalisation et d'embellissement du secteur du vieux Beupré;
- 7) Le plan de sécurisation et d'embellissement de l'entrée de la ville ;
- 8) La tenue du forum « Rêver sa ville ».

7. LES DÉPENSES DE LA VILLE

7.1 Les contributions financières de la ville de Beaupré aux organismes supramunicipaux ou équipements interrégionaux

La ville doit participer au financement des organismes comme la MRC de la Côte-de-Beaupré, la Communauté métropolitaine de Québec, la Sûreté du Québec. Elle doit aussi contribuer au financement d'équipements intermunicipaux comme l'Aréna et l'usine d'assainissement des eaux.

Les contributions financières à ces différents postes totalisent 1 280 468,00 \$ ce qui représente un peu plus de 14 % du budget de la ville qui s'élève à 9 millions \$:

462 366,00 \$	Sûreté du Québec
283 450,00 \$	MRC
237 578,00 \$	Usine d'assainissement des eaux usées
194 000,00 \$	Site d'enfouissement des ordures de la ville de Québec
54 999,00 \$	Aréna
21 575,00 \$	Communauté métropolitaine de Québec
14 000,00 \$	OMH
12 500,00 \$	Transport adapté et collectif

La MRC

Pour 2010, la contribution financière de la ville de Beaupré à la MRC est majorée de 14 % pour atteindre la somme de 283 450,00 \$ qui sert à payer le fonctionnement de la MRC : l'administration générale, la Cour municipale, le Schéma de couverture de risques (incendie), le Transport adapté, la gestion des matières résiduelles, les cours d'eau, l'aménagement du territoire, le développement économique et la gestion des programmes de la Société d'habitation du Québec.

Beaupré, comme Ste-Anne-de-Beaupré, ne participe pas au service d'évaluation de la MRC, donc il n'y a aucune contribution pour ce service qui est financé par les autres municipalités de la MRC.

Depuis l'existence de la MRC, les contributions financières de la ville de Beaupré ont toujours été les plus importantes. Pour 2010, Beaupré devient la deuxième municipalité en importance dans le financement de la MRC après Boischatel.

La communauté métropolitaine de Québec

Pour 2010, la ville de Beaupré est la municipalité de la Côte-de-Beaupré la plus importante en terme de contribution financière à la Communauté métropolitaine de Québec pour un montant de 21 575,00 \$

La Régie intermunicipale de l'Aréna Côte-de-Beaupré

Pour 2010, la contribution financière de la ville de Beaupré aux opérations de l'aréna s'établit à 54 999,00 \$. C'est la plus importante contribution des 7 municipalités participantes.

7.2 Le fonds de développement économique

La ville crée un fonds de 25 000,00 \$ pour la promotion du développement économique sur son territoire. Cette somme pourra servir à défrayer les coûts de démarchage d'entreprises pour qu'elles s'établissent dans notre parc industriel. Elle pourrait aussi servir à une participation financière à des études de préfaisabilité ou plan d'affaires nécessaires à l'implantation d'entreprises ou de commerces sur le territoire.

La contribution de la ville sera de 25 000,00 \$ à chaque année. Cette somme s'ajoutera aux argents non dépensés, si tel est le cas.

De plus la ville tentera de se faire reconnaître dans différents programmes d'aide à la diversification et au développement économique suite à la fermeture de l'usine AbitibiBowater.

7.3 Plan de revitalisation et d'embellissement du secteur du vieux Beaupré

Le conseil municipal, lors de la séance du 18 janvier 2010 a approuvé un plan d'intervention révisé des infrastructures pour la période 2010-2015.

Ce plan révisé ajoute le tronçon de l'avenue Royale compris entre la rue Côté et la rue St-Louis. Une demande d'aide financière sera présentée dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites (PRECO). Cet ajout permettrait de refaire les conduites d'aqueduc et d'égouts de l'avenue Royale et de la rue Beauregard (de Côté à St-Louis), de la rue Côté et possiblement de la rue St-Louis jusqu'à l'avenue Royale. La rue Prévost fait également partie de ces travaux.

Cela permettra l'amélioration de tous les coins de rues que l'on retrouve au sud de ce tronçon de l'avenue Royale. Idem pour toutes les rues perpendiculaires à Beauregard.

Ces travaux seront intégrés au programme d'immobilisation et seront payés à même un règlement d'emprunt avec une aide financière du gouvernement du Québec qui représente environ 50 % des coûts de réalisation.

Dans le cadre de notre plan de revitalisation, la ville se portera acquéreur au cours des prochaines semaines de l'immeuble qui abritait l'ancien centre de service Beaupré de la Caisse populaire Desjardins Mont-Saint-Anne.

Cette transaction n'aura aucune incidence sur les liquidités de la ville pour l'année 2010. Le premier versement se fera à la date anniversaire de la signature de l'acte notarié qui devrait être signé au printemps 2010. Le premier versement de

40 000,00 \$ s'effectuera donc au printemps 2011. Cet achat ouvre la voie à un partenariat avec le Mouvement Desjardins pour le financement des études nécessaires pour la revitalisation de ce secteur de la ville.

La ville prévoit un montant qui peut varier de 10 000,00 \$ à 25 000,00 \$ dépendamment du niveau de partenariat avec la Caisse populaire Desjardins Mont-Sainte-Anne par l'entremise de son Fonds d'aide au développement du milieu.

De plus la ville demandera à la Commission de la Capitale Nationale d'intégrer l'Îlet Blouin dans son mandat d'aménagement de cinq sites le long du fleuve St-Laurent dans la MRC de la Côte-de-Beaupré.

7.4 Plan de sécurisation et d'embellissement de l'entrée de la ville

Le plan d'intervention révisé pour la période 2010-2015 adopté par le conseil municipal lors de la séance du 18 janvier ajoute aussi le tronçon du boul. Ste-Anne compris entre la rue des Montagnards et l'avenue Royale.

Nous avons révisé le plan d'intervention de la ville pour que ces travaux soient réalisés en même temps que les travaux de sécurisation de l'entrée de la ville. Ces travaux seront réalisés par le ministère des Transports du Québec. Malheureusement ces travaux ne sont pas prévus dans la programmation 2010 du ministère.

Nous avons révisé le plan d'intervention de la ville pour profiter du programme de remplacement des conduites qui se termine le 31 décembre 2010 et tenter de faire inclure la réalisation de ces travaux dans la programmation 2010 du ministère des Transports du Québec.

Le plan de sécurisation et d'embellissement de l'entrée de la ville comprend des travaux de renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égouts, de renouvellement de la chaussée, de sécurisation de l'accès à l'École secondaire du Mont Ste-Anne et aux commerces, d'éclairage de rues, d'enfouissement de fils, de feu de circulation, de trottoirs, de piste cyclable et d'aménagement paysager.

Ces travaux doivent être faits par le ministère des Transports du Québec avec la collaboration d'Hydro Québec et la ville de Beaupré dans le cadre du programme PRECO. Si tout se déroule comme nous le souhaitons la ville devrait bénéficier d'une subvention représentant 50 % de ces coûts.

7.5 Le forum rêver sa ville

À l'automne 2010, le conseil municipal tiendra un forum « Rêver sa ville » où toute la population sera conviée à un exercice de réflexion sur l'avenir de Beaupré qui inclura le plan d'aménagement de l'Îlet Blouin, la vocation de l'immeuble de la Caisse populaire, les développements résidentiels, l'aménagement de la ville, la vocation industrielle et la diversification économique, etc. Pour la tenue de cet événement nous prévoyons une somme de 25 000,00 \$

8. Les revenus de la ville

8.1 La taxe foncière résidentielle de base

Le conseil n'a pas voulu augmenter les revenus globaux en provenance de la taxe foncière résidentielle de base. Avec l'ancien rôle, ces revenus totalisaient en 2009 la somme de 1 467 539,00 \$. Pour 2010, avec le nouveau rôle d'évaluation les revenus prévus sont de 1 489 541,00 \$ ce qui représente quand même une augmentation de revenus pour la ville de 22 000,00 \$.

Cette augmentation est étrangère au nouveau rôle d'évaluation. L'augmentation de ces revenus résulte de l'impact fiscal des immeubles construits au cours de l'année 2009 dont la taxation foncière s'est appliquée pour une partie de l'année seulement. En 2010, ces mêmes immeubles auront un compte de taxe pour une année complète ; d'où l'augmentation de cette partie de revenus.

Pour en arriver à un équilibre presque parfait entre les revenus 2009 et 2010, le conseil a décidé de réduire le taux de taxation foncière de base de 15 cents. Le taux passe donc de 0,68 \$ à 0,53 \$ du 100 \$ d'évaluation.

Avec un taux de 0,53 \$ du 100,00 \$ d'évaluation nous estimons qu'environ 30% des propriétaires devraient connaître une diminution au chapitre des taxes foncières de base, 20% devraient connaître un effet presque nul alors que 50% des propriétaires auront une augmentation plus appréciable due à la vitalité du marché de leur unité de voisinage ou encore résultant des rénovations apportées avant le 1^{er} juillet 2008.

Malgré une baisse du taux de taxation de plus de 20%, l'effet ne sera pas parfaitement neutre pour tous les contribuables. Globalement, il le sera pour la ville.

8.2 La taxe foncière reliée au service de la dette

En 2010, la ville devra payer une somme totale de 3 410 013,00 \$ en capital et intérêts sur la dette à long terme. Par contre, une partie de cette dette est assumée par le gouvernement et les municipalités participantes aux services de l'usine d'assainissement des eaux usées. Cette partie de dette assumée par des tiers représente 1 870 709,00 \$:

1 766 469,00 \$	par le gouvernement du Québec / contribution pour l'usine d'eau potable et l'usine d'assainissement des eaux usées
104 240,00 \$	municipalités participantes à l'usine d'assainissement des eaux usées (St-Ferréol, St-Joachim, Ste-Anne)

La dette payée par les contribuables de Beaupré s'élève donc à 1 539 304,00 \$ ce qui représente un coût du service de la dette de 24 %. En d'autres mots, pour 2010, sur chaque dollar de revenu que la ville perçoit du compte de taxe des contribuables de Beaupré, 0,24 \$ ira au financement de la dette nette.

Au cours de l'année 2010, il y aura 7 règlements d'emprunt qui seront complètement remboursés. Ce qui représente un versement en capital de 166 000,00 \$. Pour l'année 2010 cela n'a aucun impact.

En 2011 cependant l'impact de ces liquidités libérées combiné à la nouvelle stratégie de la ville :

au chapitre de l'amortissement des infrastructures qui sera sur un minimum de 20 ans au lieu de 10 ans

de la prise en charge par les promoteurs immobiliers de l'ensemble des coûts de leurs développement résidentiels

et de l'impact fiscal des nouvelles constructions ;

devrait être un premier pas pour trouver à moyen terme l'équilibre entre le développement de la ville et la capacité de payer des contribuables.

À moins d'une heureuse surprise, nous n'atteindrons pas cet équilibre dans un court terme pour deux raisons principales :

- 1) Il y a beaucoup d'infrastructures à faire et à refaire (nous le verrons au plan triennal d'immobilisation) ;
- 2) En ne tenant pas compte du changement de rôle, l'assiette fiscale de la ville a diminué de 10 millions de dollars. Cette baisse provient de la possible démolition de l'usine AbitibiBowater évaluée à 22.7 millions en 2009 et de l'impact fiscal du jugement du tribunal dont l'effet est d'annuler la valeur foncière du barrage de la SEPAQ évalué à 835 300,00 \$.

SEPAQ était évalué à 835 300,00 \$ pour des revenus de taxes en 2009 de 15 285,99 \$; ces revenus de taxes sont désormais inexistants pour la ville

USINE La ville doit tenir compte également de la possible démolition de l'usine AbitibiBowater.

Le conseil a pris comme hypothèse de travail que l'usine ne serait pas démolie avant le mois d'avril. Tous les mois additionnels pendant lesquels l'usine sera maintenue auront un effet positif sur le budget municipal. Nous avons aussi adopté,

le 7 décembre dernier, un règlement sur la démolition des immeubles auquel est assujettie l'usine ce qui pourrait avoir pour effet de retarder le projet de démolition.

En 2009 l'évaluation municipale de l'usine était de 22 736 200,00 pour laquelle elle payait un montant de 437 319,00 \$ en taxes municipales.

Le nouveau rôle 2010 dévalue les propriétés d'AbitibiBowater de 3 400 500,00 \$ Le nouveau rôle d'évaluation a fixé l'ensemble du patrimoine d'AbitibiBowater à 19 335 700,00 \$ pour un revenu de taxes de 356 958,00 \$ ce qui représente une baisse 80 361,00 \$. Dans le meilleur des mondes, c'est-à-dire que l'usine n'est pas démolie, la ville perd un revenu de taxes de 80 361,00 \$ et dans le pire des scénarios ou l'usine serait démolie, la ville perd un pourcentage important du 356 958,00 \$ pour 2010 et la presque totalité pour 2011, sauf évidemment la portion des taxes afférentes au terrain.

En appliquant l'hypothèse que l'usine pourrait être démolie en avril 2010, cela représenterait une perte de revenu d'environ 237 972,00 \$.

En 2008, le taux de taxation pour le service de la dette représentait 0,32 \$ du 100 \$ et en 2009, basé sur le même rôle d'évaluation, le taux a augmenté de 12 cents pour atteindre 0,44 \$ du 100. \$ d'évaluation.

En 2010, avec l'application du nouveau rôle d'évaluation le taux de la taxe foncière reliée au service de la dette va diminuer de 0,44 \$ à 0,40 \$ du 100 \$ d'évaluation. Cette légère baisse de taux combiné à l'impact du nouveau rôle d'évaluation fait que la presque totalité des contribuables connaîtront une hausse relativement importante à ce chapitre compte tenu que peu de propriétés connaissent une baisse de leur évaluation municipale.

9. La taxe foncière résidentielle totale

En résumé le taux de taxes foncières résidentielles passera de 1,12 \$ à 0,93 \$ pour une baisse de 0,19 \$ du 100 \$.

10. La tarification des services selon le coût budgétaire réel

10.1 La taxe d'eau

L'an dernier, la ville a connu une première année complète d'exploitation de l'usine d'eau potable et nous en connaissons donc les coûts réels pour 2010.

La taxe d'eau connaît une augmentation progressive depuis 2007 et pour 2010 elle connaît une nouvelle augmentation de 22,00 \$ pour tenir compte des coûts réels d'exploitation de l'usine et du réseau. En 2009, l'augmentation était de 34,00 \$.

Pour les années futures, normalement, les augmentations à ce chapitre devraient être limitées au coût de la vie.

La taxe d'eau passe donc de 132,00 \$ à 154,00 \$ pour l'année 2010.

2007	2008	2009	2010
75,00 \$	98,00 \$	132,00 \$	154,00 \$

10.2 La taxe pour le traitement des eaux usées

La taxe pour le traitement des eaux usées a été stable au cours des trois dernières années. Pour que ce revenu dédié paie la totalité des dépenses reliées à l'exploitation et l'entretien de l'usine et de son réseau le taux doit passer de 83,00 \$ à 94,00 \$ pour une augmentation de 11,00 \$

2007	2008	2009	2010
83,00 \$	83,00 \$	83,00 \$	94,00 \$

10.3 La taxe pour la collecte des ordures

La taxe d'ordures connaît une augmentation de 5,00 \$ passant ainsi de 120,00\$ à 125,00 \$

2007	2008	2009	2010
120,00 \$	120,00 \$	120,00 \$	125,00 \$

10.4 La taxe pour la collecte sélective

La taxe de collecte sélective est réduite de 1,00 \$ passant de 43,00 \$ à 42,00 \$. Cette baisse est due au fait que cette taxe génère des profits, le service étant financé à 103 %.

2007	2008	2009	2010
43,00 \$	43,00 \$	43,00 \$	42,00 \$

En résumé, l'application du principe de l'utilisateur payeur qui se traduit par une tarification des services à leur juste valeur ou selon le coût budgétaire réel passe de 378,00 \$ à 415,00 \$. Ces taxes seront en constante croissance étant sujettes aux augmentations du coût de la vie.

En 2010, l'augmentation est de 37,00 \$ comparativement à une augmentation de 34,00 \$ en 2009.

2007	2008	2009	2010
321,00 \$	344,00 \$	378,00\$	415,00 \$

11. La taxe foncière commerces et industries (taxe sur les immeubles non résidentiels)

Pour ce secteur la taxe foncière de base connaît une augmentation de 2,5 %. Cela tient compte à la fois du coût de la vie et de la baisse globale de 0,5 % de la valeur foncière de cette catégorie d'immeubles en vertu du nouveau rôle d'évaluation.

12. Conclusion

Globalement, le budget 2010 connaît une augmentation de 3,3% par rapport au budget de l'an dernier.

La croissance des dépenses est de l'ordre de 2,8% et les revenus connaissent une croissance de 3,3% en comparaison avec le budget 2009.

Par contre, au 25 janvier 2010, nous avons une projection assez fidèle de ce que sera le résultat financier réel de l'année 2009 pour les opérations courantes. Si nous comparons le budget 2010 avec ce que nous percevons comme résultat réel pour 2009, on constate une diminution des revenus de 62 684,00 \$ et une diminution des dépenses de 75 027,00 \$ ou 1,4 % pour l'année 2010.

Si nous prenons en compte les remboursements en capital et intérêt, de la dette à long terme, les dépenses de 2010 augmentent de 319 453,00 \$ soit 3,8 % par rapport au réel projeté pour l'année 2009.

Par ailleurs, l'année 2009 devrait se terminer avec un déficit de 211 138,00 \$ comblé par un transfert de fonds puisé à même les réserves ou surplus accumulé alors que le budget de 2010 prévoit remettre 34 280,00 \$ dans le fond de roulement.

Concrètement pour un contribuable, si nous prenons comme unité de comparaison une résidence évaluée à 100 000,00 \$, ses charges fiscales à Beupré sont les plus faibles de l'ensemble de la MRC de la Côte-de-Beupré, même en tenant compte de l'entrée en vigueur d'un nouveau rôle d'évaluation.

Cependant on sait que la valeur moyenne d'une résidence à Beupré est supérieure à 100 000,00 \$. Pour le rôle 2007-2008-2009, la valeur moyenne établie par le ministère des Affaires municipales, des régions et de l'organisation territoriale était de 132 962,00 \$. Pour 2010, cette même valeur moyenne est de 172 990,00 \$.

La comparaison entre le compte de taxes de 2009 et de 2010, en tenant compte de l'impact du nouveau rôle 2010-2011-2012 se traduit par une augmentation moyenne des charges fiscales de 156,00 \$ ou 8.49 % répartie comme suit :

	<i>En 2009 *</i>	<i>En 2010**</i>	<i>Écart</i>
Taxe foncière générale	904 \$	917 \$	13 \$
Taxe service de dette	585 \$	691 \$	106 \$
Eaux usées	83 \$	94 \$	11 \$
Ordures	120 \$	125 \$	5 \$
Collecte sélective	43 \$	42 \$	-1 \$
Eau potable	132 \$	154 \$	22 \$
Total	1837 \$	2023 \$	156 \$

Total augmentation moyenne : 8.49 %

*Rôle 2007-2008-2009 maison unifamiliale moyenne évaluée à 132 962,00 \$ (source MAMROT)

**Rôle 2010-2011-2012 maison unifamiliale évaluée moyenne évaluée à 172 990, 00 \$ (source sommaire du rôle)